

1. Identification

Nom du produit	COOLCUT SYSTEM CLEANER		
Code du produit	58C101 (950ml), 58C105 (3.78L); 58C107 (20L)		
Numéro de la FDS	C-12E		
Autres moyens d'identification	N.Dis.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Système nettoyant pour machine-outil CNC. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	Walter Surface Technologies Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC Canada H9R 1C1 Information générale : 1-888-592-5837 info@walter.com www.walter.com	Fournisseur	Walter Surface Technologies Inc. 810 Day Hill Road Windsor, CT 06095 United States General Information: 1-866-592-5837 info.us@walter.com www.walter.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine		

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide corrosif. Peut causer des brûlures. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
 Sensibilisation respiratoire (Catégories 1)
 Sensibilisation cutanée (Catégories 1)

DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
 H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
 P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
 P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.
 P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 P284 : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
 P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Métasilicate de sodium pentahydraté	10213-79-3	1 - 5 %
Cumènesulfonate de sodium	28348-53-0	1 - 5 %
Glutaraldéhyde	111-30-8	0.1 - 1 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut provoquer une réaction allergique des voies respiratoires avec des symptômes similaires à l'asthme comme la respiration sifflante et une oppression thoracique.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
	Aucune information disponible pour ce produit.

Dangers spécifiques du produit	
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel





Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ou respiratoires ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des bases et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	10 à 30 °C (50 à 86 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.		
Glutaraldéhyde	Plafond	0.05 ppm	ACGIH , BC, ON, RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		

Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Aux concentrations supérieures à la valeur de la limite d'exposition, porter tout appareil de protection respiratoire autonome muni d'un masque complet fonctionnant à la demande ou tout autre fonctionnant à surpression (pression positive).
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc au besoin.
    <p>Combinaison de protection chimique Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile Demi-masque à cartouches</p>	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	N.Dis.	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	N.Dis.	Point d'éclair	N.Dis.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	13.3 @ 100%	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	1.045 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.

% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatile (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatile (COV)	0.3%
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Cumènesulfonate de sodium	Ingestion >7000 mg/kg Rat DL50	
		Inhalation >770 mg/l/4h Rat CL50	
		Peau >2000 mg/kg Lapin DL50	
	Métasilicate de sodium pentahydraté	Ingestion 847 mg/kg Rat DL50	
		Peau >2000 mg/kg Rat DL50	
	Glutaraldéhyde	Ingestion 134 mg/kg Rat DL50	
		Inhalation 0.27 mg/l/4h Rat CL50	
		0.48 mg/l/4h Rat CL50	
	Peau >2000 mg/kg Lapin DL50		
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.		
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (>11.5) de la solution.	
	Voie cutanée	Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (>11.5) de la solution. Peut causer une réaction allergique de la peau.	
	Voie respiratoire	Peut provoquer une réaction allergique des voies respiratoires avec des symptômes similaires à l'asthme comme la respiration sifflante et une oppression thoracique. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.	
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale et des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.	
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique de la peau et des voies respiratoires. La glutaraldéhyde (CAS no 111-30-8) est un sensibilisant de la peau (cochon d'inde, OCDE 406) et un sensibilisant respiratoire (TOXNET).	
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.	
Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.		

	<p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas - eau douce	CL50 >450 mg/L; 96 h (CAS no 28348-53-0)
	Daphnie magna Straus - eau douce	CE50 >450 mg/L; 48 h (CAS no 28348-53-0)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 0.8 mg/L; 96 h (CAS no 111-30-8)
	Invertébré aquatique - Daphnie Magna	CE50 0.35 mg/L; 48h (CAS no 111-30-8)
Persistance	Non persistant dans l'environnement.	
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours).	
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de <3 et/ou FBC <500).	
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée dans le sol.	
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. La toxicité écologique observée pour ce produit pour l'environnement est considéré être le résultat de la variation du pH.	

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Ne pas réutiliser le contenant vide. Rincer trois fois (ou équivalent) le contenant vide et recycler si possible partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
	Ce produit ne contient pas de polluant marin.

Dangers environnementaux	
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Métasilicate de sodium pentahydraté	10213-79-3				
Cumènesulfonate de sodium	28348-53-0		X		
Glutaraldéhyde	111-30-8		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Métasilicate de sodium pentahydraté	10213-79-3	X								
Cumènesulfonate de sodium	28348-53-0	X								
Glutaraldéhyde	111-30-8	X				X				

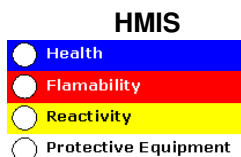
- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

- Canada LIS et LES :
Métasilicate de sodium pentahydraté (CAS no 10213-79-3) ne figure pas dans la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada car il s'agit d'un hydrate. Cependant, il est répertorié dans ces inventaires sous sa forme anhydre de Métasilicate de sodium (CAS no 6834-92-0).



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ) Walter Surface Technologies Inc. 2021-01-28

Version 01

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <https://haz-map.com/>
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/>
- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.